

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE  
COMTÉ DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

**AVIS PUBLIC**

AUX HABITANTS DE LA MUNICIPALITÉ  
RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ :

Projet de règlement #184.13 ayant pour objet la modification du règlement #27 intitulé « Schéma d'aménagement de la MRC de La Côte-de-Beaupré et ses amendements » afin de modifier les dispositions relatives à l'implantation, à l'exploitation et au démantèlement des éoliennes et d'apporter des corrections aux limites des grandes affectations.

Avis public est, par la présente, donné par Jean-François Guillot, directeur général et greffier-trésorier, que le conseil de la MRC de La Côte-de-Beaupré à une séance tenue au siège social de la MRC de La Côte-de-Beaupré, le 5 juillet 2023, a adopté par la résolution #2023-07-339, le projet de règlement # CENT QUATRE-VINGT-QUATRE.TREIZE (184.13) intitulé « RÉGLEMENT AYANT POUR OBJET LA MODIFICATION DU RÉGLEMENT #27 INTITULÉ « SCHÉMA D'AMENAGEMENT DE LA MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ » ET SES AMENDEMENTS AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES À L'IMPLANTATION, À L'EXPLOITATION ET AU DÉMANTÈLEMENT DES ÉOLIENNES ET D'APPORTER DES CORRECTIONS AUX LIMITES DES GRANDES AFFECTATIONS ».

**Objets du projet de règlement #184.13**

- Distances séparatrices lors de l'implantation ou l'exploitation d'une éolienne ;
- Largeur maximale de la surface de roulement des chemins d'accès aux éoliennes ;
- Superficie maximale des aires d'assemblage des éoliennes ;
- Clôture d'un poste de raccordement ;
- Les limites des grandes affectations.

**Assemblée publique de consultation**

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation doit être tenue. Ladite assemblée publique de consultation se tiendra le 30 août 2023 au siège social de la MRC de La Côte-de-Beaupré sis au 3, rue de la Seigneurie à Château-Richer.

Donné à Château-Richer, ce cinquième jour de juillet 2023.

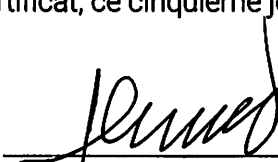
  
JEAN-FRANÇOIS GUILLOT, urbaniste  
Directeur-général et greffier-trésorier

---

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, résidant à Beauport, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public annexé aux présentes en affichant une copie dans le hall d'entrée de l'édifice sis au 3 rue de la Seigneurie à Château-Richer, et sur le site Internet de la MRC ([www.mrccotedebeaupre.com](http://www.mrccotedebeaupre.com)), conformément au règlement #208 déterminant les modalités de publication des avis publics.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce cinquième jour de juillet 2023.

  
\_\_\_\_\_  
JEAN-FRANÇOIS GUILLOT, urbaniste  
Directeur-général et greffier-trésorier

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, Sophie Antaya, directrice générale adjointe et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie aux endroits désignés, entre 13 h et 16 h, le 19<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2023.

AVIS PUBLIC – Projet de règlement #184.13 modifiant le règlement # 27 intitulé Schéma d'aménagement de la MRC de La Côte-de-Beaupré et ses amendements afin de modifier les dispositions relatives à l'implantation, à l'exploitation et au démantèlement des éoliennes et d'apporter des corrections aux limites des grandes affectations.

**Hôtel de ville**  
**Site internet de la Municipalité**

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE 19<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE JUILLET 2023



**Sophie Antaya**  
**Directrice générale adjointe et**  
**greffière-trésorière**